

tout autre bien que nous puissions posséder, qui ouvre les portes à nos ministres. La capacité de production alimentaire des États-Unis leur a permis de reconquérir une bonne partie du pouvoir diplomatique que la guerre du Vietnam leur avait fait perdre.

● (1410)

Notre propre pays a pris pour mots d'ordre: stabilisation, offre, gestion. Ce programme, comme tout programme de stabilisation, conduira inévitablement à imposer des restrictions. A mesure que les États-Unis abandonneront leur prétendue politique de largesses, comme le prévoit la loi 480, de nouvelles possibilités se présenteront au Canada. De nouveaux clients viendront, l'argent à la main, chercher notre grain. La Saskatchewan est de loin le plus grand producteur de céréales au Canada. Je vais donc faire lecture d'une partie du télex que M. Kaeding, ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, a fait parvenir au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Il dit ceci:

Le gouvernement de la Saskatchewan croit qu'il y a lieu de douter de la philosophie dont s'inspire le bill C-41 puisque conformément à ce programme, les versements ne correspondent pas aux besoins mais plutôt aux niveaux de prix établis depuis longtemps...

Le programme ne prévoit aucune stabilité au niveau de l'individu, du produit ou de la région. Il néglige les facteurs géographiques ou climatiques qui influent sur la production de divers grains dans les Prairies. On part implicitement de l'hypothèse que la région des Prairies est homogène. Cette hypothèse est fautive...

Si le niveau actuel d'aide aux éleveurs de bétail demeure le même après l'adoption du bill C-41, la mutation excessive des ressources entre l'élevage du bétail et la production céréalière se poursuivra.

Il ajoute:

La dépréciation des intérêts et les frais de main-d'œuvre doivent être compris dans tout calcul raisonnable des prix de revient des producteurs.

L'affaire a été mentionnée aux audiences du comité de l'agriculture. La communication se lit ensuite ainsi:

L'utilisation du ministère du Revenu national (Impôt) comme mécanisme administratif devrait être envisagée, car elle serait beaucoup plus efficace et réduirait les frais d'administration.

A l'heure actuelle, les ressources de l'Ouest et les citoyens débrouillards de l'Ouest nous permettent de surnager. Je le répète, les ventes découlant des exportations de céréales s'élèveront cette année à plus de 3.5 milliards de dollars ou 10 p. 100 des exportations canadiennes. Si quelque chose vient interrompre ou fait cesser l'écoulement de cette marchandise, le dollar canadien sera dévalué du jour au lendemain. Les producteurs agricoles de ma circonscription me disent: «Nous vous en prions, ne nous imposez aucun nouveau programme gouvernemental de stabilisation, car ils ne servent à rien dans l'Ouest du Canada.» En réalité, depuis que le gouvernement a établi ces programmes de stabilisation, nous avons été témoins des fluctuations les plus brutales des prix des bestiaux jamais vues encore.

En somme, il faut que les producteurs de grain puissent, les années où leur revenu est élevé, verser des fonds non imposables à un fonds de stabilisation enregistré et personnel. Ils pourraient retirer de l'argent de cette caisse les années où leur revenu est faible. Les producteurs de grain ont déjà le privilège de reporter le produit de leurs ventes de grain d'une année à l'autre. Selon moi, le gouvernement pourrait donner plus d'ampleur à ce programme et les agriculteurs pourraient toucher des intérêts sur leurs ventes de grain reportées. Dans toute l'industrie agricole du Canada, il faut adopter une formule qui permette aux

Stabilisation du grain—Loi

agriculteurs et aux sociétés qui se consacrent surtout à l'agriculture d'économiser, les bonnes années, sans devoir payer un impôt sur le revenu démesuré, et ainsi de pouvoir payer leurs dettes pendant les années difficiles. La fiscalité actuelle permet des accommodements, mais elle ne va pas assez loin. D'autre part, elle n'encourage pas non plus les agriculteurs à épargner. A l'heure actuelle, l'agriculteur qui, une année, a une piètre récolte, peut étaler son revenu sur les années antérieures et améliorer un peu sa situation. Ce n'est qu'une question d'organisation. Avant que l'intérêt ne ressente les effets de ce report, l'année suivante peut déjà être presque terminée.

Nous avons besoin d'un régime qui permettrait aux producteurs de constituer une réserve d'argent liquide grâce à un fonds de stabilisation enregistré et personnel, qui leur assurerait une source de revenu liquide impossible d'une année à l'autre. Ce régime serait auto-géré, créé en vertu des règlements gouvernementaux actuels, notamment de la loi fiscale, et ne relèverait pas d'une quelconque commission de fonctionnaires. Le gouvernement devrait permettre aux personnes et aux sociétés qui œuvrent principalement dans le domaine agricole d'obtenir un certificat de dépôt à n'importe quelle banque à charte, caisse populaire, compagnie fiduciaire ou succursale du trésor. Le dépôt au fonds personnel ne devrait pas dépasser 75 p. 100 des ventes totales de produits agricoles, grain, bétail, etc., pour l'année en question.

Les avantages de ce genre de régime auto-géré seraient les suivants: les producteurs épargneraient et accroîtraient les réserves de notre système bancaire. Ils dépenseraient d'une façon plus systématique. Ce régime mettrait fin à l'alternance des vaches grasses et des vaches maigres dont les agriculteurs sont victimes. Enfin, le régime pourrait être mis sur pied sans que les contribuables aient à débours. Il aiderait à améliorer la situation économique des agriculteurs et à sortir toute l'économie canadienne, y compris le secteur de fabrication de matériel agricole, de l'incertitude.

La vigueur de nos exportations de grain n'est pas une chimère. Elles constituent une force véritable et efficace au sein des relations internationales. Il faut user de prudence lorsqu'il y a lieu d'établir des relations commerciales saines entre le Canada et le reste du monde. Au lieu de toujours s'interroger sur les symptômes, le gouvernement devrait plutôt favoriser bien davantage ce secteur. J'ai présenté une proposition; le député de Moose Jaw en a présenté deux autres. J'espère que le gouvernement en tiendra compte.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, nous avons discuté de la stabilisation des prix à plusieurs reprises à la Chambre au cours des cinq dernières années, toujours dans l'espoir de mettre sur pied un système susceptible de stabiliser les revenus des agriculteurs qui mettent un produit donné sur le marché et de leur permettre au moins de faire face à leurs coûts d'exploitation et de réaliser des profits raisonnables. C'est avec un vif intérêt que les agriculteurs canadiens ont suivi les manigances des gouvernements fédéral et provinciaux relativement à la stabilisation des prix. La semaine dernière, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a dit que le gouvernement avait présenté cette année un bill sur la stabilisation des prix pour englober des produits bien précis. Voici ce qu'il a ajouté:

Si le producteur connaît la stabilité, la production et les prix à la consommation en seront d'autant stables. Il existe bien des moyens—grands et petits—de créer cette stabilité. Les modifications à la loi sur la stabilisation des prix agricoles récemment adoptées, constituent un